

Session du jeudi 9 juin au vendredi 10 juin 2011

ORDRE du JOUR :

Commission de l'aménagement du territoire, de l'action économique, des transports, des affaires scolaires et sportives

- A 01 Favoriser le dynamisme économique
- A 02 Renforcer la pratique sportive - subventions aux communes - Aide aux associations sportives basée sur leurs effectifs en licenciés et arbitres
- A 03 Favoriser les activités agricoles.
- A 04 Désignations de conseillers généraux au sein d'organismes extérieurs
- A 05 Contribuer à la réussite de l'enseignement secondaire

Commission des affaires sociales et culturelles et de la jeunesse

- C 01 Accompagner les personnes en difficultés
- C 02 Point sur la politique " Faciliter l'autonomie des personnes handicapées"
- C 03 Point sur la politique " contribuer avec les parents au bon développement de leurs enfants"
- C 04 Point sur la politique " faciliter l'autonomie des personnes âgées"
- C 05 Favoriser le développement culturel

Commission des finances et du patrimoine

Additif au rapport D4 - Diffuser un aménagement dynamique et équilibré - Répartition du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux entre les communes de moins de 5 000 habitants.

- D 01 Adapter le patrimoine aux besoins
- D 02 Rapport sur l'activité des services du Département en 2010
- D.03 Développer les compétences humaines Relations sociales et adaptation
- D 04 Diffuser un aménagement dynamique et équilibré - Proposition d'adoption des coefficients de modulation des subventions aux communes pour 2012
- D 05 Reconduction de la délégation des aides à la pierre par le Conseil général du Loiret
- D 06 Piloter la stratégie budgétaire.

Commission des routes et des infrastructures

- E 01 Sécuriser et moderniser les infrastructures

Pour information : les annexes mises au dossier du rapporteur sont disponibles sous forme papier sur simple demande de votre part au Secrétariat de l'Assemblée.

Pour mémoire, les rapports et l'ensemble de leurs annexes vous sont transmis par intranet